



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2023

Compte de concours financiers
Mission ministérielle

Prêts à des États étrangers



2023

Note explicative

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte de concours financiers**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2023 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2023 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2023 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros.

Sommaire

MISSION : Prêts à des États étrangers	7
Présentation du compte	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	13
PROGRAMME 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	17
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français	20
2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année	21
Présentation des crédits	22
Justification au premier euro	24
<i>Éléments transversaux au programme</i>	24
<i>Justification par action</i>	27
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	27
PROGRAMME 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	29
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	30
Objectifs et indicateurs de performance	32
1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement	32
Présentation des crédits	34
Justification au premier euro	37
<i>Éléments transversaux au programme</i>	37
<i>Justification par action</i>	39
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	39
PROGRAMME 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	41
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	42
Présentation des crédits	43
Justification au premier euro	45
<i>Éléments transversaux au programme</i>	45
<i>Justification par action</i>	47
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	47
PROGRAMME 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	49
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	50
Présentation des crédits	51
Justification au premier euro	53
<i>Éléments transversaux au programme</i>	53
<i>Justification par action</i>	55
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	55

MISSION
Prêts à des États étrangers

Présentation du compte

Ce compte de concours financiers est composé de quatre sections :

- Section n° 1 : « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » ;
- Section n° 2 : « Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France » ;
- Section n° 3 : « Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers » ;
- Section n° 4 : « Prêts aux États membres de la zone euro ».

La première section est :

- débitée du montant des prêts consentis à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France ;
- créditée des remboursements en capital sur les prêts ainsi consentis.

La deuxième section est :

- débitée des versements opérés par le gouvernement français en vertu des accords conclus avec les gouvernements étrangers portant consolidation des dettes de leur pays envers la France ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les gouvernements étrangers.

La troisième section est :

- débitée du montant des prêts accordés à l'Agence française de développement pour des opérations de développement économique et social dans des États étrangers ;
- créditée des remboursements en capital effectués par l'Agence française de développement.

La quatrième section est :

- débitée du montant des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro en vue de favoriser la stabilité financière au sein de la zone euro ;
- créditée des remboursements en capital effectués par les États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.

Nature des crédits inscrits : les programmes inscrits à ce compte sont dotés de crédits évaluatifs (article 24 de la LOLF).

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
<i>Prévision LFI</i> Exécution				
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	304 070 173 269 239 953	1 000 000 000 224 913 850	647 512 269 387 688 526	-343 442 096 -118 448 573
851 - Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000 224 913 850	647 512 269 387 688 526	
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	69 037 045 66 739 231	217 111 952 3 415 589	217 111 952 3 415 589	-148 074 907 +63 323 642
852 - Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France		217 111 952 3 415 589	217 111 952 3 415 589	
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	171 500 000 171 500 000	0 0	150 000 000 150 000 000	+21 500 000 +21 500 000
853 - Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0 0	150 000 000 150 000 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro	1 140 484 494	0 0	0 0	+1 140 484 494
854 - Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		0 0	0 0	
Total et solde	544 607 218 1 647 963 678	1 217 111 952 228 329 439	1 014 624 221 541 104 114	-470 017 003 +1 106 859 563
Solde cumulé du compte depuis sa création				-15 642 136 318

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 1

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient du niveau de dépenses exécutées. Comme chaque année la réalisation des engagements des financements aux prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce de la France est contingente de l'aboutissement des négociations d'accords gouvernementaux entre la France et des contreparties étrangères. En 2023, onze AIG ont été signés, mais seulement sept prêts ont été engagés :

- un protocole signé avec l'Indonésie n'a pas été engagé dans l'attente du lancement de l'appel d'offre pour sélectionner les entreprises fournisseurs. Cette procédure, requise par la législation indonésienne, est en effet inhabituelle. Les financements encadrés par des accords inter-gouvernementaux permettant une passation de marché de gré à gré.
- deux protocoles signés avec l'Ouzbékistan finançait des projets dont les études de faisabilité devaient encore se finaliser.
- un protocole en Serbie finançait un projet dont la réalisation intégrait un aléa politique en 2023.

La sous consommation en crédits de paiement s'explique par les aléas sous-jacents aux prévisions initiales. Les prévisions des décaissements de crédits de paiement se fondent sur des hypothèses de rythme de mise en œuvre des projets qui peuvent être difficiles à prévoir, notamment dans le cas de très gros projets soumis à une part d'aléas et en particulier dans le contexte actuel.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 2

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient principalement de la sous-exécution des dépenses (-213,7 M€). D'une part, cette sous-exécution s'explique par le retard pris dans la mise en œuvre des traitements budgétés au titre du Cadre commun (Zambie, Ghana, Éthiopie). Le Cadre commun est un processus de coordination Club de Paris-G20 pour les restructurations de dette en faveur des pays à faible revenu. Ce Cadre existe depuis novembre 2020. S'agissant d'un processus nouveau, il a généré de fortes incertitudes dans la manière de mener les travaux techniques et les négociations. Globalement, le retard dans la mise en œuvre des traitements de dette sous le Cadre commun s'explique par les retards de certains créanciers et par des processus de validation interne longs et complexes. D'autre part, la sous-exécution s'explique aussi par l'absence de progrès dans les négociations entre les institutions financières internationales et les autorités du Zimbabwe, dont le traitement de la dette en Club de Paris a été reporté *sine die*.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 3

Les recettes liées au remboursement anticipé de ressources à condition spéciale (RCS) sont conformes à la prévision.

Justification de l'écart entre le solde prévu et le solde réalisé au titre de la section n° 4

L'écart entre le solde prévu et le solde réalisé provient, en l'absence de dépenses sur le programme 854, de l'encaissement anticipé en 2023 des recettes dont les échéances étaient prévues en 2024, conformément à la décision de l'Eurogroupe.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	304 070 173	269 239 953	-34 830 220
01 - Remboursement des prêts accordés à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	304 070 173	269 239 953	-34 830 220
Section : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	69 037 045	66 739 231	-2 297 814
02 - Remboursement de prêts du Trésor	69 037 045	66 739 231	-2 297 814
Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	171 500 000	171 500 000	
03 - Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	171 500 000	171 500 000	
Section : Prêts aux États membres de la zone euro		1 140 484 494	+1 140 484 494
04 - Remboursement des prêts consentis aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro		1 140 484 494	+1 140 484 494
Total	544 607 218	1 647 963 678	+1 103 356 460

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 1

Les recettes constatées sur la section « Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France » correspondent aux remboursements en capital effectués par les pays bénéficiaires et prennent en compte également les remboursements anticipés et les accords de consolidation et d'annulation.

Par rapport à la prévision de la LFI 2023 (304,1 M€), le montant des recettes constatées s'établit à 269,2 M€.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 2

Les recettes sont constituées des remboursements en capital issus de restructurations réalisées par le passé et des remboursements réalisés par les pays débiteurs au moment de la mise en œuvre des opérations de refinancement.

L'écart entre la prévision (69,04 M€) et l'exécution (66,74 M€) a deux explications : (i) d'une part, le Yémen a continué à ne pas honorer ses engagements en 2023, en raison de difficultés économiques et financières prolongées du fait du conflit en cours ; (ii) d'autre part, la Birmanie, n'a pas honoré deux engagements en juillet et décembre (0,49 M€), du fait de difficultés techniques pour faire parvenir les remboursements après l'imposition par les États-Unis de sanctions économiques et financières à plusieurs agents du pays, en particulier certaines banques par où transitaient les fonds.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 3

Les recettes liées au remboursement anticipé de ressources à condition spéciale (RCS) sont conformes à la prévision.

Justification de l'écart entre le montant des recettes constatées et le montant des recettes prévues au titre de la section n° 4

Les recettes perçues en 2023 correspondent à l'encaissement anticipé des échéances prévues pour 2024 (1 140,5 M€), sur la demande de la Grèce et avec l'accord de l'Eurogroupe.

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2023 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2023 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France			
Prévision	1 000 000 000	647 512 269	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 000 000 000	647 512 269	
Exécution	224 913 850	387 688 526	
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			
Prévision	100 909 182	100 909 182	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	217 111 952	217 111 952	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-116 202 770	-116 202 770	
Exécution	3 415 589	3 415 589	
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			
Prévision	0	150 000 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	150 000 000	
Exécution	0	150 000 000	
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
Total Prévision	1 100 909 182	898 421 451	
Total Exécution	228 329 439	541 104 114	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 500 000 000 1 173 873 163	1 000 000 000 224 913 850	311 302 572 298 993 610	647 512 269 387 688 526
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 500 000 000 1 173 873 163	1 000 000 000 224 913 850	311 302 572 298 993 610	647 512 269 387 688 526
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0 415 000 000	0 0	190 000 000 605 000 000	150 000 000 150 000 000
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0 415 000 000	0 0	190 000 000 605 000 000	150 000 000 150 000 000
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0 0	0 0	0 0

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2022	2023	2022	2023
851 – Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 500 000 000 1 173 873 163	1 000 000 000 224 913 850	311 302 572 298 993 610	647 512 269 387 688 526
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 500 000 000 1 173 873 163	1 000 000 000 224 913 850	311 302 572 298 993 610	647 512 269 387 688 526
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589	224 028 997 10 931 903	217 111 952 3 415 589
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0 415 000 000	0 0	190 000 000 605 000 000	150 000 000 150 000 000
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 415 000 000	0 0	190 000 000 605 000 000	150 000 000 150 000 000
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	1 724 028 997 1 599 805 066	1 217 111 952 228 329 439	725 331 569 914 925 513	1 014 624 221 541 104 114
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	1 724 028 997 1 599 805 066	1 217 111 952 228 329 439	725 331 569 914 925 513	1 014 624 221 541 104 114

PROGRAMME 851
**Prêts du Trésor à des États étrangers
en vue de faciliter la vente de biens et de services
concourant au développement
du commerce extérieur de la France**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 851 : Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Ce programme a pour objet la mise en œuvre d'une aide économique et financière destinée à financer des projets participant au développement économique de pays étrangers tout en faisant appel, pour leur réalisation, à des biens et services français. Ces financements sont de deux types :

- les prêts concessionnels, comptabilisés dans l'aide publique au développement et qui contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française,
- les prêts directs (non concessionnels), depuis l'élargissement du dispositif par le décret n° 2015-726 du 24 juin 2015, disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels, mais à des conditions financières moins avantageuses pour les pays bénéficiaires.

Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Ces interventions répondent aux orientations de l'aide française, avec un accent mis tout particulièrement sur les objectifs de développement durable depuis 2015, dans les secteurs des transports, de l'environnement, de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables, de l'agriculture, de la santé ou encore du numérique.

La trajectoire dynamique a été revue en 2023 avec une capacité d'engagement de 1 Md€ inscrite en loi de finances.

Compte tenu de la multiplicité des secteurs d'intervention, de la grande variabilité des budgets octroyés et des spécificités des pays aidés, il est difficile de définir des indicateurs représentatifs de la performance intrinsèque des projets. L'indicateur retenu intègre une évaluation de la performance dans la sélection des dossiers en amont. Il mesure la conversion de protocoles de prêts en contrats signés et par conséquent le niveau de décaissement des crédits engagés, chaque décaissement étant soumis au respect de critères prédéfinis lors de l'engagement des crédits (part française, adaptation du projet au besoin exprimé). Les services économiques se mobilisent pour faciliter la conclusion des contrats et la concrétisation des projets.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

OBJECTIF 2 : Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

INDICATEUR 2.1 : Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays étrangers, faisant appel au savoir-faire français

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature (mesuré l'année de l'imputation)	%	75	77	50	55	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : Secrétariat du comité interministériel d'aide-projet.

Mode de calcul : Au numérateur : nombre de protocoles signés l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans à compter de sa date de signature. Au dénominateur : nombre de protocoles signés l'année n-2.

Explication sur la construction de l'indicateur : la période de deux ans a été choisie en référence au délai de validité des offres de financements concessionnels retenu dans le cadre de l'OCDE. L'indicateur de l'année n est disponible en début d'année n+1.

Année « n » de l'indicateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de protocoles de prêts signés en « n-2 » pris en compte par l'indicateur pour l'année « n »	13	5	3	4	8	6	6	5	4	5	8	7	11

ANALYSE DES RÉSULTATS

Chaque engagement de financement pour un projet donne lieu à la signature d'un protocole de prêt entre la France et le pays bénéficiaire.

Dans une étape ultérieure, l'« imputation » du contrat matérialise l'accord intervenu entre les deux États parties prenantes afin d'utiliser les financements prévus pour la réalisation du projet de développement.

L'indicateur rend compte de la mobilisation effective des fonds correspondant aux engagements de financement signés.

Différents facteurs exogènes, indépendants de l'activité du programme (diligence de l'administration étrangère, évolution de la conjoncture économique ou sécuritaire dans les pays concernés, forte concurrence internationale, déroulement des procédures d'approbation locales, délais de passation des marchés, etc.) conditionnent pour une large part la concrétisation de ces décisions d'imputation, notamment en termes de délais. Ces circonstances

expliquent également la variabilité annuelle du nombre de projets concernés. Le levier d'action du responsable de programme réside dans la sélection, l'instruction et le suivi des projets.

55 % des onze protocoles de prêts signés au cours de l'année 2021 ont donné lieu à l'imputation d'un contrat avant fin 2023. Six protocoles ont fait l'objet d'une imputation deux ans après l'année de leur signature. Parmi les cinq protocoles signés en 2021 qui n'avaient toujours pas donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature, quatre sont des protocoles d'accord de prêt entre la France et l'Ukraine pour lesquels les négociations des contrats commerciaux ont été mises en suspens depuis le début de la guerre en Ukraine, qui a affecté à la fois la capacité d'endettement de l'Ukraine et les capacités d'exécution des projets par les entreprises.

OBJECTIF

2 – Engager au moins 55 % de financements climat chaque année

INDICATEUR

2.1 – Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage de projets engagés qui répondent à un objectif climatique (atténuation et/ou adaptation au changement climatique) au sens des marqueurs de Rio (en % des engagements totaux hors projets militaires)	%	Sans objet	73	55	43	absence amélioration	55

Commentaires techniques

Source des données : secrétariat du comité interministériel d'aide-projet

Mode de calcul : Cet indicateur dépend en grande partie de la nature et du nombre de projets engagés chaque année. Il s'entend en excluant les éventuels projets militaires engagés sur l'année n-1.

Ratio : numérateur : nombre d'engagements liés au climat sur l'année n-1 ; dénominateur : nombre d'engagements totaux sur l'année n-1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Cet indicateur a été introduit au PLF 2022 et sa cible a été atteinte avec 43 % du montant total des engagements octroyés répondant à un objectif climatique : atténuation et/ou adaptation au changement climatique (au sens des marqueurs de Rio).

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	1 000 000 000	1 000 000 000	
Total des AE consommées	224 913 850	224 913 850	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2023		
	Consommation 2023		
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	647 512 269 387 688 526	647 512 269 387 688 526	647 512 269
Total des CP prévus en LFI	647 512 269	647 512 269	647 512 269
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	647 512 269	647 512 269	
Total des CP consommés	387 688 526	387 688 526	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 500 000 000 1 173 873 163	1 500 000 000	1 500 000 000 1 173 873 163
Total des AE prévues en LFI	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
Total des AE consommées	1 173 873 163		1 173 873 163

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	311 302 572 298 993 610	311 302 572	311 302 572 298 993 610
Total des CP prévus en LFI	311 302 572	311 302 572	311 302 572
Total des CP consommés	298 993 610		298 993 610

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	1 173 873 163	1 000 000 000	224 913 850	298 993 610	647 512 269	387 688 526
Prêts et avances	1 173 873 163	1 000 000 000	224 913 850	298 993 610	647 512 269	387 688 526
Total hors FdC et AdP		1 000 000 000			647 512 269	
Total*	1 173 873 163	1 000 000 000	224 913 850	298 993 610	647 512 269	387 688 526

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 224 913 850		647 512 269 387 688 526	647 512 269 387 688 526
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	647 512 269	647 512 269
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	647 512 269	647 512 269
Total des crédits consommés	0	224 913 850	224 913 850	0	387 688 526	387 688 526
Crédits ouverts - crédits consommés		+775 086 150	+775 086 150		+259 823 743	+259 823 743

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	647 512 269	647 512 269
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 000 000 000	1 000 000 000	0	647 512 269	647 512 269

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 1 000 000 000	CP ouverts en 2023 * (P1) 647 512 269
AE engagées en 2023 (E2) 224 913 850	CP consommés en 2023 (P2) 387 688 526
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 387 688 526
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 775 086 150	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 2 746 495 273				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0				
Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 2 746 495 273	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 387 688 526	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 2 358 806 747
AE engagées en 2023 (E2) 224 913 850	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 224 913 850
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 2 583 720 597
				Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 762 002 804
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 1 821 717 793

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Échéancier prévisionnel des crédits de paiement (CP) sur les autorisations d'engagement (AE) restant à couvrir au 31 décembre 2023 :

AE restant à couvrir au 31/12/2023	CP estimés en 2024	CP estimés en 2025	CP estimés en 2026	CP estimés après 2027
2 584	762	646	749	427

Le volume des AE sur années antérieures non couvertes par des CP au 31 décembre 2023 correspond à la totalité des protocoles signés ; il s'agit d'un majorant de ce qui donnera effectivement lieu à crédits de paiement. Certaines offres de financement ne se concrétiseront pas, soit dans le cadre d'un financement lié parce que le contrat commercial aura été remporté par des industriels non français, soit de manière générale parce que l'État receveur aura choisi d'autres formes de financement (y compris banques de développement). De plus, après entrée en vigueur du prêt, certaines opérations pourront être abandonnées ou voir leur format réduit.

Par ailleurs, la plupart de ces opérations s'exécutent sur plusieurs années, ce qui explique l'importance du volant d'AE non couvertes par des CP.

Justification par action

ACTION

01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France		1 000 000 000 224 913 850	1 000 000 000 224 913 850		647 512 269 387 688 526	647 512 269 387 688 526

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	1 000 000 000	224 913 850	647 512 269	387 688 526
Prêts et avances	1 000 000 000	224 913 850	647 512 269	387 688 526
Total	1 000 000 000	224 913 850	647 512 269	387 688 526

Cette action unique finance des projets d'infrastructures dont la réalisation fait appel à des biens et services français.

En 2023, onze protocoles de prêts (quatre concessionnels et sept directs) ont été signés avec sept pays ; quatre d'entre eux ne seront engagés qu'en 2024. Les sept protocoles ayant été engagés en 2023, dans quatre pays, représentent un montant total de 228 M€ (88 M€ de prêts concessionnels et 140 M€ de prêts directs).

Le montant d'engagement présenté (224,9 M€ d'AE) résulte des engagements effectivement réalisés (228 M€), déduction faite de 3,1 M€ d'apurements de divers protocoles. En 2023, l'apurement réalisé correspond à l'annulation d'un protocole pour lequel les opérations ont été achevées avec un reliquat restant.

La consommation de CP représente 387,7 M€. La consommation en CP s'explique principalement par un décaissement important sur le projet Égypte (métro du Caire) à hauteur de 206 M€.

Les écarts constatés entre la prévision et l'exécution s'expliquent par le fait que la concrétisation des intentions de financement liées à des opérations dans les États étrangers dépend de multiples facteurs exogènes (calendrier et priorités politiques du pays bénéficiaire, durée de la négociation, procédures de désignation des prestataires conformément aux règles locales, déroulement du projet lui-même, changement de la situation politique du pays) qui se répercutent sur les calendriers d'engagement et/ou de tirages.

En 2023, la part de l'encours des prêts présentant des retards de paiement dans l'ensemble de l'encours des prêts aux États étrangers est de 132,8 M€ sur environ 3,730 M€ d'encours global, soit 3,56 %. Ce ratio est en baisse par rapport à celui de 2022 (4,2 %).

Enfin, en 2023, deux évaluations sur la part française ont été réalisées ou sont en cours de réalisation pour les projets suivants :

- Matière – Togo ;
- LGV – Maroc.

PROGRAMME 852
**Prêts à des États étrangers
pour consolidation de dettes
envers la France**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Résumé du bilan stratégique du programme 852

Le programme 852 est une composante de la politique transversale d'aide publique au développement (APD) de la France, dont l'objectif principal est de réduire la pauvreté et de participer à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) adoptés lors du Sommet spécial des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015. Plus largement, les orientations de la politique d'APD de la France s'inscrivent dans le cadre des principes applicables au financement du développement au niveau international, et notamment du Programme d'action d'Addis-Abeba adopté en juillet 2015.

Le programme 852 est cohérent avec les principes mentionnés dans la partie « dette et soutenabilité de la dette » du programme d'Addis-Abeba. Il permet d'octroyer des restructurations de dette aux pays à faible revenu (PFR) et à revenu intermédiaire (PRI), qui rencontrent des difficultés pour honorer leurs engagements financiers et/ou dont l'endettement n'est plus viable. En redonnant des marges de manœuvre financières aux pays en difficulté, le programme 852 contribue au rétablissement de la stabilité macroéconomique de ces pays et à la mise en place des conditions de la croissance.

Dans la grande majorité des cas, les traitements de dette mis en œuvre par la France sont négociés et décidés dans le cadre du Club de Paris, qui est un groupe informel de 22 pays créanciers dont la présidence et le secrétariat sont assurés par la France depuis 1956. Le Club de Paris a pour objectif de remédier de manière ordonnée et transparente aux problèmes de surendettement des pays en développement, grâce à une coordination approfondie entre créanciers, en relation étroite avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Les termes des restructurations décidés en Club de Paris sont ensuite transcrits par chaque pays membre dans des accords bilatéraux.

Depuis plus de 20 ans, la majorité des restructurations de dette octroyées par la France l'ont été dans le cadre de l'initiative Pays pauvres très endettés (PPTE). L'initiative PPTE a été lancée en 1996, au sommet du G7 de Lyon. Cette action coordonnée de la communauté financière internationale visait à réduire à un niveau viable la dette externe des pays les plus pauvres et les plus fragiles, dans un contexte de crise profonde de l'endettement des pays en développement. S'agissant des créances bilatérales, à partir de 1999, le traitement PPTE renforcé (ou termes de Cologne) a consisté (i) à annuler 90 % des créances APD et à rééchelonner le reliquat sur 23 ans dont 6 de grâce et (ii) à rééchelonner les créances non-APD sur 40 ans dont 16 de grâce. À ce jour, sur les 39 pays éligibles, 37 ont atteint le point d'achèvement (c'est-à-dire qu'ils ont mené le processus à son terme), dont la Somalie en décembre 2023. L'accord conclu entre le Club de Paris et le Soudan en juillet 2021 a été mis en suspens en attendant une normalisation de la situation politique. Aucun calendrier n'est acté concernant l'Érythrée.

Depuis 2003, les pays dont la dette n'est pas viable mais qui ne sont pas éligibles à l'initiative PPTE, sont traités conformément à l'approche d'Évian. Cette dernière consiste à accorder un traitement au cas par cas, en fonction du besoin du pays, sur la base de l'analyse de la soutenabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale. Ce traitement peut comporter une partie d'annulation si nécessaire. Il peut consister soit en un traitement de flux

(traitement du service de la dette sur une période donnée pour les pays rencontrant des problèmes de liquidité), soit en un traitement en deux temps (pour les pays rencontrant des problèmes de solvabilité) : flux puis stock. Le dernier traitement de dette accordé par le Club de Paris selon les termes d'Évian l'a été en faveur du Suriname, au titre d'un accord conclu en juin 2022. La France a signé l'accord bilatéral formalisant cette restructuration en octobre 2022.

Dans le contexte de la crise de la Covid-19, les membres du G20 et du Club de Paris ont décidé conjointement, en avril 2020, de proposer à 73 PFR éligibles, une suspension de leur service de la dette pour les aider à faire face à d'éventuels problèmes de liquidité (court terme). Prolongée à deux reprises, en janvier et en avril 2021, l'Initiative de suspension du service de la dette (ISSD) a été mise en œuvre entre le 1^{er} mai 2020 et le 31 décembre 2021. Le Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'ISSD (ou Cadre commun) a été adopté par les membres du Club de Paris et du G20 en novembre 2020, afin de répondre aux problèmes de soutenabilité de la dette de ces pays. Le Cadre commun vise à instaurer un nouveau modèle de restructuration des dettes, en incluant les pays du G20 non membres du Club de Paris et les créanciers privés, qui détiennent une part croissante des créances des PFR. À ce stade, quatre pays ont émis une demande officielle pour bénéficier d'une restructuration au titre du Cadre commun : l'Éthiopie, le Ghana, le Tchad et la Zambie.

- S'agissant du Tchad, l'amélioration temporaire de la situation économique et financière du pays ne nécessite plus d'effort à court terme de la part des créanciers du Club de Paris ;
- Pour la Zambie, un accord de principe sur les grands paramètres du traitement a été trouvé au mois de juin 2023, mais la négociation de l'accord multilatéral définitif, premier du Cadre commun, et sur lequel sera fondé l'accord bilatéral, a pris un certain temps. L'accord multilatéral entre la Zambie et ses créanciers publics bilatéraux a été signé en février. La négociation de l'accord bilatéral entre la France et la Zambie commencera début mars ;
- Pour le Ghana, un accord de principe sur les grands paramètres du traitement a été trouvé début 2024 et la négociation de l'accord multilatéral est en cours ;
- S'agissant de l'Éthiopie, le pays n'a à ce jour toujours pas trouvé d'accord avec le FMI pour la mise en œuvre d'un programme de financement pluriannuel (*staff level agreement*). Les créanciers publics bilatéraux ne sont donc pas en mesure de commencer à négocier le traitement (principe de conditionnalité du traitement au programme FMI, principe du Club de Paris repris par le Cadre commun).

L'enjeu pour le Club de Paris et les créanciers du G20 va désormais consister à accélérer la mise en œuvre du Cadre commun, pour traduire en restructurations concrètes les sollicitations des PFR en difficulté. Il va aussi consister, pour ces mêmes créanciers, à trouver un mode de coordination original pour les pays qui ne sont pas éligibles au Cadre commun, mais dont la situation requiert un traitement. En dehors du Cadre commun, les discussions relatives au traitement du Sri Lanka ont aussi pris plus de temps que prévu et l'accord technique n'est intervenu qu'au mois d'octobre 2023, pour un traitement de stock — avec l'Inde, mais sans la Chine qui a préféré accorder un traitement en dehors de l'enceinte de coordination *ad hoc* créée pour l'occasion —, la Chine n'y étant pas engagée au titre du Cadre commun, qui est réservé aux pays à faible revenu éligibles. Les délais de finalisation et de mise en œuvre de l'accord multilatéral devraient permettre de réaliser l'opération de refinancement liée à cette restructuration en 2024.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement

INDICATEUR

1.1 – Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2021 Réalisation	2022 Réalisation	2023 Cible	2023 Réalisation	Atteinte de la cible	2024 Cible
Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires d'un allègement de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (indicateur restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers)	%	50	46	50	50	cible atteinte	46

Commentaires techniques

Source des données :

La viabilité de la dette des pays considérés est évaluée dans les analyses de viabilité de la dette (AVD / DSA) réalisées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

Mode de calcul :

Pourcentage de pays qui présentent un risque faible ou modéré de surendettement parmi les bénéficiaires de l'initiative PPTE ayant franchi le point d'achèvement – restreint aux pays pour lesquels la France était l'un des cinq premiers créanciers.

Les DSA classent les PFR en trois catégories de risque de surendettement : élevé, moyen ou faible. Dans une vision prospective, on considère que le critère de soutenabilité est rempli pour les pays classés dans les catégories à risque faible de surendettement (aucun dépassement des plafonds d'endettement sur les 20 ans à venir) ou à risque moyen (dépassement des plafonds uniquement en cas de chocs exogènes). En revanche, un pays présentant aujourd'hui des ratios satisfaisants mais étant considéré comme à fort risque de surendettement (dépassement des seuils plafonds dans tous les scénarios étudiés) est considéré comme ne remplissant pas le critère de soutenabilité.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Fin 2023 (analyses de viabilité de la dette mise à jour au 30 novembre), l'indicateur a atteint 50 %. Cette amélioration s'explique par le passage de la Mauritanie d'une situation de risque élevé de surendettement à une situation de risque modéré. Par ailleurs, le Ghana est désormais en situation de surendettement (auparavant en risque élevé), tandis que le Mozambique et le Tchad ont fait le chemin inverse. À court terme, le principal facteur à l'origine de cette situation difficile est l'environnement économique international, avec la succession de chocs multiples (crise sanitaire, guerre en Ukraine, ainsi que pour certains, des événements climatiques extrêmes). Ces derniers ont occasionné une forte inflation, et en réponse une augmentation des taux d'intérêt, conduisant à une augmentation des besoins de financement publics (augmentation du service de la dette) et externe (pour les pays importateurs nets) et une appréciation du dollar vis-à-vis des monnaies moins fortes, dans un contexte de croissance molle.

D'un point de vue général, parmi la trentaine de pays ayant bénéficié de l'initiative PPTE, la moitié sont aujourd'hui retombés en risque élevé ou en situation de surendettement. Ceci signifie que le FMI considère que ces pays ont entre 15 et 25 % de chance d'être confronté à un problème de liquidité ou de solvabilité dans les cinq prochaines années. À plus long terme, cette dégradation de l'endettement souverain des pays à faible revenu est due à des facteurs conjoncturels (telle que la crise financière de 2007-2008), à des événements climatiques et sécuritaires, ou encore à des dérapages budgétaires internes — des événements et évolutions sur lesquels notre politique de financement n'a que peu ou pas de prise. Par ailleurs, la vague d'endettement post-PPTE est principalement le fait de créanciers privés (vague de sorties des pays en développement sur les marchés financiers internationaux dans un contexte de taux très faible et d'appétit pour le risque sur la dernière décennie) et de créanciers bilatéraux émergents non membres du Club de Paris (Chine en tête), qui n'ont pas participé à l'initiative PPTE. Dans le même temps, depuis la mise en œuvre de l'initiative PPTE, les pays du G7 (et au-delà les créanciers du Club de Paris) et les institutions financières internationales ont pris des mesures pour éviter un réendettement démesuré des pays ayant bénéficié de l'initiative PPTE — à l'image par exemple de la règle implicite dite « doctrine Lagarde ».

L'environnement économique international reste difficile et incertain, mais il est possible que les vulnérabilités sur la dette souveraine des pays les plus pauvres s'estompent à court terme. D'une part, le cycle d'augmentation des taux d'intérêt pour combattre l'inflation semble avoir atteint son point haut — ce qui a permis à des pays d'Afrique subsaharienne de procéder de nouveau à des émissions obligataires qui s'étaient arrêtées depuis début 2022 : Côte d'Ivoire, Bénin et Kenya. D'autre part, les traitements de la Zambie et du Ghana devraient être reflétés dans les prochaines analyses de viabilité de la dette du FMI et de la Banque mondiale, qui est la source pour calculer l'indicateur.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	217 111 952	3 415 589	217 111 952 3 415 589	217 111 952
Total des AE prévues en LFI	217 111 952		217 111 952	217 111 952
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-116 202 770	-116 202 770	
Total des AE ouvertes		100 909 182	100 909 182	
Total des AE consommées		3 415 589	3 415 589	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2023	Consommation 2023		
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	217 111 952	3 415 589	217 111 952 3 415 589	217 111 952
Total des CP prévus en LFI	217 111 952		217 111 952	217 111 952
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-116 202 770	-116 202 770	
Total des CP ouverts		100 909 182	100 909 182	
Total des CP consommés		3 415 589	3 415 589	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	224 028 997 10 931 903	224 028 997	224 028 997 10 931 903
Total des AE prévues en LFI	224 028 997	224 028 997	224 028 997
Total des AE consommées	10 931 903		10 931 903

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Dépenses d'opérations financières		
	Prévision LFI 2022		
	Consommation 2022		
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France	224 028 997 10 931 903	224 028 997	224 028 997 10 931 903
Total des CP prévus en LFI	224 028 997	224 028 997	224 028 997
Total des CP consommés	10 931 903		10 931 903

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	10 931 903	217 111 952	3 415 589	10 931 903	217 111 952	3 415 589
Prêts et avances	10 931 903	217 111 952	3 415 589	10 931 903	217 111 952	3 415 589
Total hors FdC et AdP		217 111 952			217 111 952	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-116 202 770			-116 202 770	
Total*	10 931 903	100 909 182	3 415 589	10 931 903	100 909 182	3 415 589

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2023						116 202 770		116 202 770
Total						116 202 770		116 202 770

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						116 202 770		116 202 770

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France		217 111 952 3 415 589	217 111 952 3 415 589		217 111 952 3 415 589	217 111 952 3 415 589
Total des crédits prévus en LFI *	0	217 111 952	217 111 952	0	217 111 952	217 111 952
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-116 202 770	-116 202 770		-116 202 770	-116 202 770
Total des crédits ouverts	0	100 909 182	100 909 182	0	100 909 182	100 909 182
Total des crédits consommés	0	3 415 589	3 415 589	0	3 415 589	3 415 589
Crédits ouverts - crédits consommés		+97 493 593	+97 493 593		+97 493 593	+97 493 593

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	217 111 952	217 111 952	0	217 111 952	217 111 952
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	217 111 952	217 111 952	0	217 111 952	217 111 952

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

La prévision des dépenses ayant été revue à la baisse, la loi n° 2023-1114 du 30 novembre 2023 de finances de fin de gestion pour 2023 a annulé 116,2 M€ en AE et CP.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 100 909 182	CP ouverts en 2023 * (P1) 100 909 182
AE engagées en 2023 (E2) 3 415 589	CP consommés en 2023 (P2) 3 415 589
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023</i> (P3 = P2 – P4) 3 415 589
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 97 493 593	<i>dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023</i> (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 3 415 589	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) -3 415 589
	AE engagées en 2023 (E2) 3 415 589	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 3 415 589
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION**

01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts résultant de l'exécution d'accords conclus avec les gouvernements étrangers et portant consolidation des dettes de leur pays envers la France		217 111 952 3 415 589	217 111 952 3 415 589		217 111 952 3 415 589	217 111 952 3 415 589

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	217 111 952	3 415 589	217 111 952	3 415 589
Prêts et avances	217 111 952	3 415 589	217 111 952	3 415 589
Total	217 111 952	3 415 589	217 111 952	3 415 589

Les montants d'AE et de CP correspondent pour l'essentiel aux hypothèses de restructuration de dette qui pourraient être accordées par la France, dans le cadre de traitements en Club de Paris.

Le montant de 3,42 M€ en dépenses sur le programme 852 correspond aux opérations de refinancement qui se sont poursuivies, à la suite du traitement de dette accordé au Suriname en 2022.

L'écart entre le montant des dépenses prévu dans la LFI 2023 et le solde exécuté provient, d'une part, du fait de négociations plus compliquées qu'anticipé au titre du Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'initiative de suspension de la dette décidé par le G20 et par le Club de Paris concernant l'Éthiopie et la Zambie ; d'autre part, en dehors du Cadre commun, le traitement du Sri Lanka n'a pas avancé au rythme anticipé. Ces délais s'expliquent par des méthodes de travail nouvelles avec les créanciers non Club de Paris. Par ailleurs, le traitement de la dette du Zimbabwe a été reporté *sine die* en l'absence de progrès dans les négociations entre les institutions financières internationales et les autorités.

PROGRAMME 853
**Prêts à l'Agence française de développement
en vue de favoriser le développement économique
et social dans des États étrangers**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 853 : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Résumé du bilan stratégique du programme 853

Les dépenses du programme 853 contribuent, à travers le financement de l'Agence française de développement (AFD), à la mise en œuvre de l'aide économique et financière allouée par la France à des pays en développement. Cette aide a notamment pour objectifs :

- le rétablissement ou le soutien de la stabilité macroéconomique des pays bénéficiaires ;
- la création des conditions de la croissance et de la réduction de la pauvreté dans ces pays.

Ce programme participe, par le biais du financement de l'AFD, à l'action de la France en matière d'aide économique et financière aux pays en développement. Il comporte une action unique par laquelle l'État octroie, à des termes très préférentiels, des prêts à l'AFD.

Cette ressource à condition spéciale (RCS) permet à l'AFD d'octroyer des prêts concessionnels à des États ou à des entités non souveraines dans les États étrangers, ou, ponctuellement, de mettre en œuvre pour le compte de l'État, des prêts à des institutions multilatérales.

Le programme 853, qui ne présentait plus de nouvelles autorisations d'engagement (AE) depuis 2019 en raison du traitement par le comptable national des prêts réalisés comme déficit public au sens du traité de Maastricht, a été utilisé en 2022 pour l'octroi de trois prêts en urgence à l'Ukraine et à la Moldavie.

Outre les programmes du présent compte de concours financiers, plusieurs autres programmes du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, relevant du budget général, participent à l'aide économique et financière au développement : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » de la mission « Aide publique au développement », ainsi que le programme 114 « Appels en garantie de l'État » de la mission « Engagements financiers de l'État ». Par ailleurs, la mission « Aide publique au développement » comporte également le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », qui relève du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Dans la mesure où le programme 853 participe au financement d'instruments d'intervention similaires à ceux mis en place par l'AFD à partir du programme 110, voire dans certains cas cofinancés par le programme 110, ses performances ne peuvent être isolées. De ce fait les objectifs structurants définis dans le cadre du programme 110, ainsi que les indicateurs de performance correspondants, sont communs aux deux programmes et intégrés en totalité dans les projets et rapports annuels de performances du programme 110.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers		0 0	0
Total des AE prévues en LFI		0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des AE ouvertes	0	0	
Total des AE consommées	0	0	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000	150 000 000
Total des CP prévus en LFI	150 000 000	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			
Total des CP ouverts	150 000 000	150 000 000	
Total des CP consommés	150 000 000	150 000 000	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	415 000 000	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	415 000 000		415 000 000

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	190 000 000 605 000 000	190 000 000	190 000 000 605 000 000
Total des CP prévus en LFI	190 000 000	190 000 000	190 000 000
Total des CP consommés	605 000 000		605 000 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2022	Ouvertes en 2023	Consommées* en 2023	Consommés* en 2022	Ouverts en 2023	Consommés* en 2023
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	415 000 000	0	0	605 000 000	150 000 000	150 000 000
Prêts et avances	415 000 000	0	0	605 000 000	150 000 000	150 000 000
Total hors FdC et AdP		0			150 000 000	
Total*	415 000 000	0	0	605 000 000	150 000 000	150 000 000

* y.c. FdC et AdP

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			0 0		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	150 000 000	150 000 000

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 0	CP ouverts en 2023 * (P1) 150 000 000
AE engagées en 2023 (E2) 0	CP consommés en 2023 (P2) 150 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 150 000 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 – E2 – E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 1 804 965 822					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 1 804 965 822	–	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 – P4) 150 000 000	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 – P3) 1 654 965 822
	AE engagées en 2023 (E2) 0	–	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 – P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 1 654 965 822
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 150 000 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 – P5) 1 504 965 822

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION**

01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers			0 0		150 000 000 150 000 000	150 000 000 150 000 000

Cette action unique du programme correspond à la mise à disposition de l'AFD, par la direction générale du Trésor, d'une ressource très concessionnelle, la ressource à condition spéciale (RCS), sous forme de prêts classiquement d'une durée de 30 ans dont 10 ans de différé du remboursement du principal et assortis d'un taux d'intérêt de 0,25 %.

L'AFD utilise les crédits du programme 853 conjointement avec les crédits du programme 110 « Aide économique et financière au développement » du budget général pour octroyer à la fois des prêts souverains et non souverains concessionnels.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières			150 000 000	150 000 000
Prêts et avances			150 000 000	150 000 000
Total			150 000 000	150 000 000

Les dépenses d'opérations financières prévues en LFI (150 M€ en CP) permettent de bonifier les décaissements de prêts aux États étrangers pour les prêts octroyés avant 2019 qui ont été adossés à de la ressource RCS. Ces crédits correspondent à des prêts très concessionnels octroyés par l'AFD à des pays en développement.

PROGRAMME 854
**Prêts aux États membres de l'Union européenne
dont la monnaie est l'euro**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Bertrand DUMONT

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 854 : Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

Précisions sur le changement de responsable du programme

Décret du 12 janvier 2024 portant nomination d'un directeur général à l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique - M. DUMONT (Bertrand) - JORF n° 0010 du 13 janvier 2024

Ce programme, créé par la loi n° 2010-463 du 7 mai 2010 de finances rectificative (LFR) pour 2010, correspond à la quatrième section du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ». L'objectif de ce programme consiste à assurer la stabilité financière de la zone euro grâce à des prêts bilatéraux consentis par la France à un autre État membre de la zone euro.

Ce programme a été mis en place en mai 2010 pour accorder des prêts bilatéraux à la Grèce (16,8 Md€ d'AE votés en LFR pour 2010, dont 11,4 Md€ effectivement déboursés). Il ne devrait plus être sollicité à l'avenir, du fait de la mise en place du Fonds européen de stabilité financière (FESF) en mai 2010, puis du Mécanisme européen de stabilité (MES) en octobre 2012, chargés de mobiliser des ressources financières et de fournir, sous une stricte conditionnalité adaptée à l'instrument d'assistance financière choisi, un soutien à la stabilité de ses membres qui connaissent, ou risquent de connaître, de graves problèmes de financement, si cela est indispensable pour préserver la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble ou de ses États membres.

L'action du FESF et du MES s'est substituée aux prêts bilatéraux du programme. Le programme de prêts bilatéraux est donc interrompu depuis décembre 2011 et aucun nouveau décaissement de prêt n'a été effectué depuis 2012.

Le remboursement en capital de la Grèce a débuté en 2020 et s'est poursuivi en 2021, 2022, et 2023 pour un montant cumulé de 2 875 M€. 1 140,5 M€ ont été remboursés sur l'année 2023, correspondant au remboursement par anticipation des échéances dues au titre de l'année 2024, conformément à la décision de l'Eurogroupe. Un mouvement correspondant en recettes a donc été enregistré en 2023.

Présentation des crédits

2023 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2023 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0 0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022	
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI</i> Consommation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	0	0
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	0	0
Total des crédits consommés	0	0	0	0	0	0
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2023	CP 2023
AE ouvertes en 2023 * (E1) 0	CP ouverts en 2023 * (P1) 0
AE engagées en 2023 (E2) 0	CP consommés en 2023 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2023 (E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2023 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2022 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2023 sur engagements antérieurs à 2023 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2023 (E2) 0	-	CP consommés en 2023 sur engagements 2023 (P4) 0	=	Engagements 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2023 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2024 sur engagements non couverts au 31/12/2023 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2024 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2023 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2023 + reports 2022 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

*Justification par action***ACTION****01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien financier aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro			0 0			0 0

À la suite de la mise en œuvre d'un deuxième plan d'assistance financière à la Grèce par le FESF en mars 2012, suivi d'un troisième programme par le MES en août 2015 qui a expiré en août 2018, aucun déboursement n'a eu lieu depuis 2012.